Image not found or type unknown

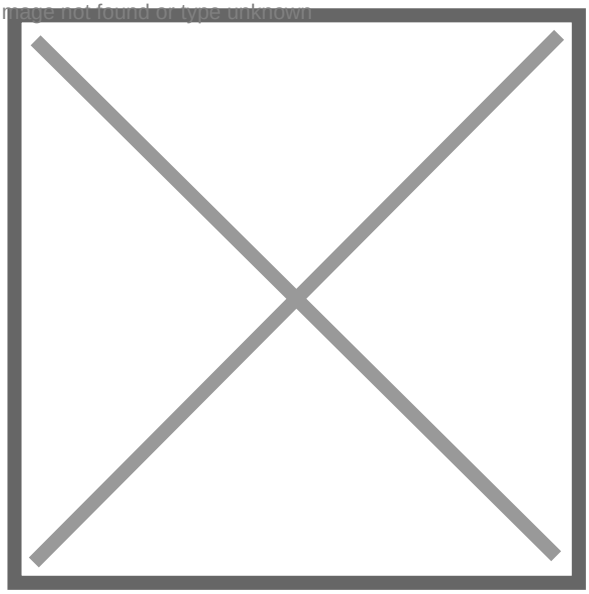

Travaux après l'état des lieux

Par **zozoph**, le **01/09/2009** à **00:56**

Bonjour,

Les HLM m'ont proposé un logement. Lors de la visite avec le locataire sortant, des travaux étaient en vue par celui-ci (qui n'ont pas été faits). Les plafonds de la cuisine et des WC étaient à refaire, pas uniquement de la peinture. A l'état des lieux sortant (le 27/08/09), les HLM l'ont signalé. L'état des lieux entrant avec moi va avoir lieu le 09/09/2009. Et par téléphone, les HLM m'ont prévenue qu'il y aurait quelques travaux comme les plafonds, tapisseries et qu'ils feront ces travaux lorsque j'y habiterai. Des travaux comme les plafonds (écaillés donc enlever la peinture, poncer....), les HLM ont-ils le droit de les faire quand j'y serai ? Pourquoi ne pas les faire avant l'état des lieux et me donner une date d'entrée plus tard ? Pour ne pas perdre d'argent ??? Je trouve cela lamentable. De plus, je travaille et les ouvriers vont venir chez moi sans que je sois présente.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés